

<p>Avis de vacance</p>  <p>Ville de Saint-Martin-d'Hères</p>	<p>Cadre d'emplois : Animateurs</p> <p>Quotité : Temps plein</p> <p>Publication: Interne/externe <i>durée de publication: 1 mois minimum</i> <i>(article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i></p>	<p>Date de création</p> <p>Date de mise à jour 28/07/2021</p> <p>Note de service n°2021/98 EL/MN/MC/</p>
<p>Filière : Animation Catégorie : B</p>	<p>Délai de dépôt des candidatures Lundi 4 octobre 2021</p>	
<p>DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES A LA POPULATION AFFECTATION : AFFAIRES SCOLAIRES</p>		
<p align="center">Coordinateur/trice du programme de réussite éducative 2-16 ans et des équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) CDD 1 an</p>		

1. Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2ème ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

2. Missions du service

Sous la responsabilité du/de la chef du service Affaires Scolaires, l'intervenant assurera la coordination du programme de Réussite Éducative et travaillera dans le cadre d'un projet éducatif défini entre différents acteurs (famille, enseignant, psychologue scolaire, assistante sociale, éducateur ...) au regard des difficultés et points d'appuis identifiés pour un enfant de 2 à 16 ans.

3. Mission du poste

1- Coordinateur/trice du PRE

Prise en compte des demandes d'accompagnement et suivi de chaque situation

Recrutement et formation des référents de parcours vacataires

Lien avec les différents partenaires institutionnels afin de garantir la connaissance de cette action ainsi que le respect du cadre déontologique.

Participation aux réunions mensuelles des coordinateurs PRE à l'échelle de la métropole

Gestion administrative et financière du dispositif.

Préparation et rédaction de notes de synthèse, d'actes administratifs (délibérations, conventions...)

Renforcement des procédures de suivi et d'évaluation du dispositif

Organisation, mise en place et animation des ateliers langagiers dans les écoles maternelles de la ville en QPV / QVA (J. Labourbe, H. barbusse, Voltaire, P. Langevin)

Assurer ponctuellement, le remplacement de référents de parcours

2- Coordinateur/trice des équipes pluridisciplinaires de soutien.

Prise en compte des demandes :

- Réceptions des saisines,
- Rencontres avec les familles/enfants/jeunes,
- Contacts avec les professionnels concernés par une situation, afin de rédiger une étude de cas.

Organiser et animer l'équipe pluridisciplinaire de soutien fixe qui se réunit mensuellement (une EPS pour les 2/16 ans)

Organiser et animer l'équipe pluridisciplinaire de soutien fixe qui se réunit mensuellement (une EPS pour les 2/16 ans)

- Planification et animation des rencontres,
- Présentation des études de cas,
- Rédaction et organisation de bilans

Assurer le suivi des accompagnements/parcours individualisés :

- Encadrer et animer les EPS opérationnelles, constituées au cas par cas.
- Assurer la coordination des rencontres individualisées au domicile afin de mettre en place le programme d'action proposé.
- Mettre en place les évaluations intermédiaires et finales afin de mesurer l'évolution d'un parcours.
- Mettre en place des moyens matériels et humains nécessaires à la prise en charge des enfants et adolescents repérés (sorties culturelles, matériel pédagogique...).

Recruter, animer et former l'équipe des référents de parcours dont il/elle a la responsabilité :

- Animer les réunions d'équipe deux fois par mois, le mercredi matin
- Mettre en place des temps de formation en fonction des problématiques rencontrées,
- Assurer une disponibilité régulière pour toutes

Renforcer le réseau professionnel : rencontrer les équipes de terrain, les personnes ressources, les institutions susceptibles de pouvoir accompagner les familles

Continuer à faire des EPS un élément central du PRE, tout en étant au plus près du cadre d'intervention : créer des outils de suivi et de bilan de l'action, de communication (plaquette, etc.)

4. Profil recherché

Savoir faire :

- Appliquer les techniques de conduite de projet d'animation
- Appliquer les techniques d'accueil
- Appliquer les techniques d'observation et d'écoute (enfants, parents, équipe éducative)
- Appliquer et faire appliquer les procédures des services partenaires internes et externes (Education Nationale...)
- Appliquer et faire appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers
- Appliquer les méthodes et techniques du management de proximité
- Appliquer et faire appliquer les techniques de communication orale (écoute, reformulation, gestion des conflits...)
- Appliquer et faire appliquer les techniques d'organisation / gestion du temps / gestion des priorités
- Utiliser internet, un intranet, une messagerie électronique
- Utiliser une suite bureautique dans ses fonctions avancées : saisie, mise en forme....

Connaissances :

- Dispositifs dans le domaine de l'éducation et de l'aide à l'enfance -
- Fonctionnement du système scolaire en général et de l'école en particulier
- Dispositifs particuliers du secteur d'intervention : législation et réglementations relatives à la protection de l'enfance - PEL /PEDT..
- Caractéristiques du public : enfant - adolescent et jeune adulte – porteur de handicap - et des institutions partenaires dans le domaine de l'éducation.
- Connaissances pédagogiques liées au public -- Besoins fondamentaux du public suivi
- Communication écrite : bonne connaissance - Capacités rédactionnelles et administratives
- Capacité à gérer une enveloppe budgétaire sur projet

Qualités :

- Savoir être à l'écoute des familles, neutralité bienveillante
- Respect de la confidentialité
- Capacité en matière de médiation pour restaurer un climat de confiance entre la famille et les institutions.
- Capacité d'adaptation et de travail interpartenarial
- Capacité d'analyse et d'accompagnements de professionnels autour de problématiques diverses
- Sens de la communication et management d'équipe

- Aisance relationnelle
- Discrétion professionnelle (secret professionnel, acceptation de la charte de déontologie et de confidentialité)
- Capacité d'écoute
- Travail en partenariat (éducation nationale, services de la commune...)

5. Conditions

Conditions de rémunération
<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT) • Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
Lieux d'interventions
<ul style="list-style-type: none"> • écoles, accueils de loisirs de la ville, centre du mûrier ...
Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités
<ul style="list-style-type: none"> • Niveau Bac + 2 minimum, ou formation en cours dans le domaine social ou éducatif • <i>Nouvelles obligations / Extrait du site jeunes.gouv.fr – mise à jour avril 2015</i> • <i>Sont interdites ou rendues incapables d'exercer quelque fonction que ce soit auprès des mineurs :</i> <ul style="list-style-type: none"> - les personnes faisant l'objet d'une incapacité pénale (<u>L. 133-6 du CASF</u>), donc ayant un casier judiciaire en lien avec certains délits ; - les personnes faisant l'objet par le préfet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension (<u>L. 227-10 du CASF</u>) • Permis B • Expérience professionnelle auprès d'enfants et d'adolescents, de familles et de partenaires institutionnels. • Ouvert au Recrutement par voie contractuelle

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif



Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des animateurs en disponibilité ou les agents non titulaires dans le cadre de l'article 3.1 alinéa 1 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984, intéressés par ce CDD d'un an, voudront bien faire acte de candidature sur le site de la ville :

<https://www.saintmartindheres.fr/mairie/la-ville/offres-emploi>

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des services,

<p>(tampon)</p>  <p>Amar BENSALOUJJI</p>	<p>Le Directeur Général des Services</p> 
---	--